

marchés, etc. Il y a autre chose aussi, mais je me rappelle pas les détails exacts.

M. COLDWELL: Est-ce organisé par le département ou bien par Radio-Canada?

L'hon. M. GARDINER: Il s'agit ici des émissions de Radio-Canada. J'espère que l'honorable député ne confond pas cela avec le forum agricole, lequel est organisé par les autorités fédérales et provinciales.

M. COLDWELL: Non.

L'hon. M. GARDINER: Ce n'est pas le département lui-même qui organise le programme agricole. Nous fournissons la matière. C'est là notre seule responsabilité. Je ne veux pas dire que nous organisons ce programme.

M. GRAYDON: Au point de vue pratique, quand le département de l'Agriculture décide qu'il est dans l'intérêt des cultivateurs canadiens qu'une émission ait lieu sur le réseau de Radio-Canada, est-ce le ministère de l'Agriculture qui en prend l'initiative? S'il en est ainsi, comment voit-il à ce que l'émission se fasse? S'adresse-t-il à Radio-Canada pour retenir une date et un certain espace de temps pour cette émission? Est-ce le département de l'Agriculture ou Radio-Canada qui prend l'initiative?

L'hon. M. GARDINER: Oui. Quand nous désirons l'émission d'un programme spécial, nous nous adressons à Radio-Canada et nous faisons des arrangements avec la personne qui doit se charger de l'émission.

M. COLDWELL: Le département paie-t-il quelque chose?

L'hon. M. GARDINER: Non, nous ne payons rien. Quand cela se fait dans l'intérêt du pays, nous n'avons pas à payer.

M. COLDWELL: Le département a-t-il acquitté le coût de quelque programme irradié par Radio-Canada au cours de l'année dernière?

L'hon. M. GARDINER: Si j'ai bonne mémoire, il n'en a pas payé, sauf les émissions relatives à des questions comme notre plan de réduction des emblavures dans l'Ouest. Nous payons quelques-unes de ces émissions.

M. COLDWELL: Quand vous les payez, vous adressez-vous directement à la Société Radio-Canada ou bien recourez-vous aux services d'une agence de publicité?

L'hon. M. GARDINER: Dans le cas de l'émission relative au plan de réduction des emblavures, le printemps dernier, nous avons fait nos arrangements par l'intermédiaire de la J. J. Gibbons Company, qui a ses bureaux

à Regina. Cette compagnie a conclu les arrangements nécessaires pour les émissions radiophoniques, principalement parce que c'est elle qui s'occupe de ce genre de publicité dans cette région.

M. COLDWELL: Qui a payé la commission sur la publicité que le Gouvernement a faite en l'occurrence par l'entremise de la Société Radio-Canada?

L'hon. M. GARDINER: Toute la publicité ne s'est pas faite par l'entremise de la Société Radio-Canada. Un réseau de postes locaux y a pris part. La Société Radio-Canada en a peut-être été, mais plusieurs postes locaux en ont eu une bonne part.

M. COLDWELL: Si c'était là un programme diffusé par un réseau de postes on a dû le confier à la Société Radio-Canada. J'ai été fort étonné d'apprendre ce matin au comité de la radiodiffusion que les campagnes de l'emprunt de la victoire et certaines autres ont été confiées à la Société Radio-Canada par l'entremise d'agences de publicité et que des commissions ont été payées à ces dernières pour du temps d'émission radiophonique retenu par le Gouvernement pour ces campagnes nationales. On nous a cependant dit ici que la Société Radio-Canada est un organisme de la couronne. Le fait que je viens de signaler semble extraordinaire et je me demande si le ministère de l'Agriculture agit de la même façon.

L'hon. M. GARDINER: En général, nous nous adressons directement à la Société Radio-Canada et nous nous entendons avec elle. Je ne me rappelle que d'une exception et c'est le cas que j'ai mentionné. Je suis à peu près certain que cette agence s'est chargée de faire de la réclame pour nous dans l'Ouest. On a procédé ainsi surtout parce que nous prenions les mesures nécessaires relativement au programme de réclame générale adopté par l'agence en question. Je suis à peu près certain qu'elle s'est entendue de même au sujet de cette émission radiophonique.

M. GRAYDON: Revenant aux témoignages recueillis par la commission sur la radiodiffusion, je dois dire qu'il existe un comité interministériel dirigé par le juge Davis, sous-ministre des Services nationaux de guerre; c'est un comité d'ordre purement consultatif, mais qui étudie la question de la coordination des informations officielles du Gouvernement qui sont censées être communiquées à la Société Radio-Canada en vue de leur diffusion à travers le Canada. Je me demandais si le ministère de l'Agriculture, avant d'entreprendre l'émission d'un programme radiophonique sur le réseau de Radio-Canada, remet ou fait parvenir les manuscrits au comité interministériel,